ANNEXE 3

	ETE SUR LES ANIMAUX PERIENCE	N° de déclaration :
		Reçue le :
	IANDE D'AGREMENT POUR UN VEUR/ FOURNISSEUR	Agréé le :
		N° d'agrément :
		Agrément refusé le :
	ablie en double exemplaire et envoyée à l'adresse s	de la Chaîne alimentaire et Environnement , Végétaux et Alimentation ge 7
A.	Identification de l'éleveur/fournisseur Nom, adresse, tel, fax, adresse mél de l'établisser	ment
	Nom, prénom, adresse, tel, fax, adresse mél et di	plôme de la personne responsable
	Nom et adresse du propriétaire (institution, firme	e, Ministère de tutelle) (rue, ville, tel, fax, adresse mél)
	I .	

Espèces d'animaux d'expérience qui sont détenues ou élevées. Logement

B.

Espèces	Total du nombre	Capacité de logement (nombre	Cage (enclos) dimensions (2)	Nombre d'animaux au	T° F ambiante	Remarques
	d'animaux présents	d'animaux) Nombre Nombre d'ani- de maux jeunes		par cage		
Souris (Mus musculus)						
Rats (Rattus norvegicus)						
Cobayes (Cavia porcellus)						
Hamster doré (Mesocricetus auratus)						
Lapins (Oryctolagus cuniculi)						
Caille (Coturnix coturnix)						
Chiens (Canis familiaris)						
Chats (Felis catus)						
Singes (espèces à spécifier)						
Autres animaux (à spécifier)						

			OUI	NON
	nimaux qui ne sont pas d ls élevés/détenus ?	destinés aux expériences		
Si oui,	, lesquels et à quelle fin	ι:		
C.	Composition du per	sonnel		
		pris à l'article 13 § 2, 3° o	du présent arrêté	
	Nom	Prénom	Diplôme	Fonction et responsabilité dans l'établissement
	Vétérinaire ou exper d'expérience	rt chargé de la surveilla	ance de la santé et du	bien-être des animaux
		sse, tel, fax, adresse mél, d	diplôme)	
	Composition de la cel	llule chargée du bien-être	animal dans l'établissen	nent
		, fax, adresses mél, diplôr		iont

T\	T)		
D.	Provenance	des	anımalıx

1	T-1		
1	Eleveur	HOURN	1CCAHT.
1.	Licycui	I Ouili	isseui.

(nom et adresse)	

2. Système d'identification pour chiens, chats et primates : type de marque d'identification et endroit où elle est apposée :

chien:
chat :
primate :

Lieu, date,

Nom, signature et fonction du demandeur,

Vu pour être annexé à notre arrêté du 29 mai 2013 relatif à la protection des animaux d'expérience.

Par le Roi:

La Ministre de la Santé publique, L. ONKELINX

Le Secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, P. COURARD

> La Ministre de la Justice, A. TURTELBOOM